

Montréal, le 27 janvier 2022

PAR COURRIEL

Monsieur François Legault Premier ministre Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage 835, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1A 1B4

Objet: Retards de paiement dans la construction - Stratégie gouvernementale des marchés publics

Monsieur le Premier ministre,

La présente concerne un enjeu qui perdure malheureusement depuis trop longtemps déjà, celui des délais de paiement dans l'industrie de la construction. Mais surtout, nous souhaitons porter à votre attention l'opportunité que représente à nos yeux le dépôt prochain de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* pour régler la portion marchés publics de cette problématique majeure pour notre industrie, qui représente tout de même près de 15 % du PIB du Québec¹. Mentionnons au passage que nous saluons votre désir de favoriser l'approvisionnement local par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mais encore faut-il que ces derniers payent les entreprises québécoises dans des délais raisonnables. Il s'agirait là d'une mesure d'aide concrète, simple et à coût nul pour l'État.

La Coalition contre les retards de paiement dans la construction

Permettez-nous tout d'abord de vous en dire plus sur nous. La Coalition contre les retards de paiement dans la construction (ci-après la Coalition) est un regroupement d'associations d'entrepreneurs en construction qui a vu le jour à l'automne 2013 et dont l'objectif est de mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans ce secteur. La Coalition représente l'ensemble des entrepreneurs généraux et spécialisés, lesquels sont impliqués dans toutes les étapes d'un projet de construction. Ce sont des dizaines de milliers d'entreprises qui sont pour la plupart (environ 80 %) constituées de cinq salariés ou moins et qui embauchent plus de 175 000 travailleurs et travailleuses. La Coalition compte parmi ses membres l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), l'Association des maitres couvreurs du Québec (AMCQ), l'Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec (APMLQ), l'Institut d'acier d'armature du Québec (IAAQ) ainsi que la Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC) et ses huit associations membres que sont l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ), l'Association d'isolation du Québec (AIQ), l'Association provinciale des entrepreneurs en systèmes intérieurs du Québec (APESIQ), la Corporation des maîtres entrepreneurs en installations contre l'incendie (CMEICI), la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF), le Regroupement des entrepreneurs en coffrage du Québec (RECQ), l'Association de vitrerie et fenestration du Québec (AVFQ) et l'Association des entrepreneurs en revêtements muraux du Québec (AERMQ).

Une problématique aux impacts multiples qui perdurent depuis trop longtemps

Notre objectif est simple : trouver une solution efficace et permanente à la problématique des délais de paiement dans l'industrie de la construction. Cet enjeu n'est pas nouveau. D'ailleurs, la Coalition a commandé une étude

¹ https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/secteurs/construction/presentation-de-lindustrie-de-la-construction/



à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, publiée en 2014 que vous trouverez en pièce jointe de la présente. Elle fait état des impacts majeurs des retards de paiement dans l'industrie de la construction et sur l'ensemble de l'économie québécoise :

- Les entreprises du secteur sont privées de fonds importants pour le bon déroulement de leurs activités;
- Les frais encourus par les intérêts s'accumulent;
- Une perte de productivité des entreprises;
- Un exode des petites et moyennes entreprises vers le privé au détriment des contrats publics;
- Un gonflement des soumissions par le peu de joueurs qui ont les reins solides pour participer aux appels d'offres publics;
- Un coût économique des retards de paiement en 2014 évalué à approximativement 1 milliard de dollars par année pour le Québec.

Le projet pilote

Le 1^{er} décembre 2017, c'est à l'unanimité que les députés adoptaient le projet de loi n°108 (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*). Ce projet de loi prévoyait déjà qu'au terme d'un projet pilote, un cadre réglementaire visant à établir des mesures destinées à faciliter le paiement des entreprises parties aux contrats et sous-contrats publics serait mis en place. Le *Projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction et aux sous-contrats publics qui y sont liés,* mis en place par le gouvernement en 2018, a touché une cinquantaine de contrats de construction publics et a pris fin en août 2021. Nous attendons impatiemment le rapport du Secrétariat du Conseil du trésor qui doit être publié au terme du projet pilote, mais rappelons que ce rapport ne visait uniquement qu'à évaluer les modalités d'un cadre réglementaire visant à établir des mesures destinées à faciliter le paiement aux entreprises alors que le projet d'encadrement légal définitif ne faisant pas de doute. C'est au point où nous sommes et il faut agir.

Une recommandation de la Commission Charbonneau

Rappelons par ailleurs que la Commission Charbonneau s'est intéressée aux facteurs occasionnant une diminution de la concurrence, une pression à la hausse sur les prix et pouvant mener à différents stratagèmes. La recommandation n°15 du rapport de la Commission porte d'ailleurs expressément sur les retards de paiement dans la construction, nous l'ajoutons en pièce jointe de la présente. Or, votre gouvernement n'y a toujours pas donné suite.

Les autres législatures en action

Pendant ce temps, d'autres législatures canadiennes, américaines et européennes ont déjà mis en place diverses initiatives, notamment législatives et réglementaires, afin de s'attaquer concrètement à cette problématique, certaines depuis plusieurs années. L'étude économique de RCGT contient d'ailleurs une analyse des lois mises en place à l'étranger à cet égard, notamment en Europe et aux États-Unis. Près de nous, soulignons qu'en Ontario, une loi contenant des mesures permanentes sur les paiements rapides pour l'ensemble des contrats de construction (publics et privés) a été adoptée et est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019. Le gouvernement fédéral a aussi adopté une loi au même effet.

La Stratégie gouvernementale des marchés publics : une opportunité d'agir rapidement

Résultats des courses, c'est l'État québécois et les citoyens qui paient la facture encore aujourd'hui. Pourtant, une solution existe. Nous sommes convaincus que le gouvernement doit profiter du dépôt de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* pour légiférer afin de baliser les paiements pour les travaux de construction dans le secteur public. Nous en faisons une demande formelle. Tel que nous le disions d'emblée, nous saluons votre désir de favoriser l'approvisionnement local par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mais encore faut-il que ces derniers payent les entreprises québécoises dans des délais raisonnables. Voilà une véritable mesure d'aide directe aux entreprises à coût nul pour le gouvernement. On ne demande pas de payer plus, mais bien de payer mieux.



Bien que l'industrie de la construction soit fortement sollicitée présentement et que celle-ci fasse partie intégrante du plan de relance économique du gouvernement, vous n'êtes pas sans savoir que le contexte actuel est difficile pour les entrepreneurs du secteur de la construction : coût d'approvisionnement en forte hausse, pénurie de main-d'œuvre, impacts de la COVID-19, etc. Nous saluons le fait que vous l'ayez reconnu dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* où des mesures de paiement sans délai ont été introduites à notre demande, mais il est temps d'aller plus loin. Le fait de ne pas s'attaquer à cet enjeu de façon permanente a et continuera d'avoir une incidence sur la volonté des entrepreneurs de réaliser les projets publics qui sont chers à votre gouvernement et importants pour les Québécoises et les Québécois. Nous réitérons que le gouvernement doit poser un geste clair en profitant de l'occasion du dépôt de la Stratégie afin de régler une fois pour toutes la problématique des retards de paiement et ainsi accroître la productivité des entreprises nécessaire à la croissance économique.

C'est dans ce contexte que nous sollicitons une rencontre avec vous dans les plus brefs délais. Sachez qu'un membre de notre équipe communiquera dans les prochaines heures avec la vôtre afin d'y donner suite.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, nos salutations distinguées.

Les représentants de la Coalition,

Denis Beauchamp, président Corporation des maîtres mécaniciens

en tuyauterie du Québec (CMMTQ)

Stephen Boutin, président

Association des professionnels de la construction

et de l'habitation du Québec (APCHQ)

Jean-François Arbour, président

Association de la construction du Québec (ACQ)

Nancy Olivier, présidente

Corporation des maîtres électriciens du Québec

(CMEQ)

Steve Bastien, président

Association québécoise des entrepreneurs

en infrastructure (AQEI)

Richard Laliberté, président

Association des maîtres couvreurs du Québec

(AMCQ)

Alain Tourigny, président

Association des propriétaires de machinerie

lourde du Québec (APMLQ)

Lisa Bergeron, présidente

Association de vitrerie et fenestration du Québec

(AVFQ)

Guy Leblanc, président

Association des entrepreneurs en maçonnerie

du Québec (AEMQ)

Sébastien Grisé, président

Corporation des entreprises de traitement

de l'air et du froid (CETAF)



Yourik Piché, président

Association provinciale des entrepreneurs en systèmes intérieurs du Québec (APESIQ)

Normand Thibodeau, président

Regroupement des entrepreneurs en coffrage

du Québec (RECQ)

Maurice Lareau, président

Corporation des maîtres entrepreneurs en installations contre l'incendie du Québec (CMEICI)

Richard Bergeron, président

Association des entrepreneurs en revêtement muraux du Québec (AERMQ)

Denis Thibault, président

Association d'isolation du Québec (AIQ)

Marc Bilodeau, président

Fédération québécoise des associations

d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC)

p. j. Projet de loi 66 — Mémoire de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction Étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), 26 février 2015

Recommandation n°15 du Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, novembre 2015